

RÈGLEMENT « LE DEFI DE BOULET »

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Le Défi de Boulet est une manifestation sportive de plein air inspirée du format «*Backyard*», créé par Lazarus Lake, l'organisateur de la mythique Barkley Marathon dans le Tennessee.

Le principe est très simple :

- Le parcours est une boucle de 6,7 km autour de l'étang de boulet.
- Il y a un départ toutes les heures. Il faut ainsi faire la boucle en moins d'une heure. Si vous la terminez avant, vous pouvez vous reposer en attendant le départ de la prochaine boucle donc une heure plus tard que la précédente.
- Exemple : si vous terminez la 1ère boucle en 45 minutes, vous avez 15 minutes avant le prochain départ. Si vous terminez la boucle en 58 minutes, vous n'aurez que 2 minutes de repos avant le prochain départ.
- Le but est simple : faire le plus de boucles possibles dans les temps sous un maximum de 10 boucles.
- Le vainqueur est la dernière personne à réussir à faire une boucle complète.
- Si plusieurs participants prennent le départ de la 10^{ème} boucle, le classement se fera en fonction du résultat sur la dernière boucle. Le premier arrivé sera déclaré gagnant.

Article 2 : Inscription

2.1 Dossards

Les inscriptions se font

- En ligne en vous rendant dans l'onglet "inscription" de notre site internet (à déterminer) jusqu'à 2 jours avant le début de l'épreuve.
- En vous inscrivant le jour même dans la limite des places disponibles.

Le nombre maximum de participants est de 200 coureurs.

2.2 Tarifs

29 euros comprenant :

- La participation à l'événement
- Le dossard

- L'accès aux ravitaillements chaque heure
- Cotisation à l'association J2M « Sports et aventures » pour organiser toujours plus d'évènements sportifs.

2.3 Remboursement exceptionnel en cas de désistement

Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre le départ, aucun remboursement ne sera effectué sauf pour le motif suivant :

- une femme tombe enceinte entre son inscription et l'évènement, et sur présentation d'un justificatif médical, le remboursement sera intégral.

Il est possible de transférer son dossard sous réserve de prévenir l'organisation au moins 48heures avant le départ.

Article 3 : Classement et vainqueur.e

Chaque participant aura un dossard.

Un bénévole s'assurera que chaque participant complète la boucle dans l'heure impartie.

Tous les dossards ayant été notés, pourront repartir pour la prochaine boucle.

Si un participant décide d'arrêter, il remet son dossard à l'organisation.

Le classement se fera par boucle et en fonction de l'arrivée sur chaque boucle.

Le vainqueur sera le dernier participant à compléter une boucle.

Si au départ de la 10^{ème} boucle, plusieurs participants prennent le départ, le premier arrivé sera déclaré vainqueur de l'évènement.

Il y aura une gagnante (catégorie femmes) et un gagnant (catégorie hommes).

Article 4 : Départs

Chaque départ a lieu précisément 1 heure après le précédent départ.

Au top départ, tous les participants devront être dans la Zone de départ sans quoi il sera impossible de prendre le départ de la boucle. Tout départ en retard est donc interdit.

Un décompte avant le départ sera indiqué aux participants : 3 minutes, 2 minutes et une minute avant le départ.

Article 5 : Les boucles

Sauf pour les toilettes, les participants ne doivent pas quitter la boucle.

Interdiction aux non-participants sur la boucle (y compris les personnes éliminées)

Interdiction d'avoir de l'aide personnelle pendant la boucle.

Chaque boucle doit être terminée dans l'heure pour être comptée, y compris la boucle finale

Interdiction des aides artificielles et des bâtons.

Les participants les plus lents doivent laisser passer les plus rapides.

Tout écart de la boucle balisée entraîne directement la disqualification.

Article 6 : Assistance

L'assistance est autorisée uniquement sur la zone de repos qui sera juste à côté de la zone de départ / arrivée. Chaque assistant pourra apporter toute l'aide qu'il souhaite dans cette zone mais ne pourra en aucun cas aller sur le parcours.

Article 7 : Logistique sur place

L'épreuve pouvant durer jusqu'à 10 heures, chaque personne est autonome concernant sa logistique et éventuel campement sur place. Chaque participant doit prévoir sa vaisselle, ses couverts, assiettes et verres pour des mesures de logistiques et d'hygiène.

Article 8 : Conditions de participation et justificatif médical

Pour participer et s'inscrire à l'événement « le défi de boulet », il faut avoir 18 ans ou plus. Les participants devront obligatoirement justifier soit du PPS de la FFA, soit d'une licence en cours de validité.

Article 9 : Dossards

Le retrait des dossards sera possible sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Chaque participant devra porter son dossard au départ de la course et le garder jusqu'à la fin. En absence du dossard visible au départ ou à l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

ATTENTION : Aucune épingle à nourrice ne sera fournie sur l'événement.

Article 10 : Matériel obligatoire

Aucun matériel n'est requis. Vous êtes sous votre propre responsabilité d'adapter votre matériel. Bâtons interdits !

Article 11 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître y compris sur les documents promotionnels ou publicitaires.

Article 12 : Décharge de responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, psychique ou en cas de blessure survenue pendant l'épreuve ainsi qu'en cas de vol ou dégradation sur les biens matériels des participants et / ou accompagnateurs.

Article 13 : Secours / Assistance médicale

Les participants se doivent secours et entraide. En cas de problème, ils devront alerter ou faire alerter l'organisation située sur le parcours qui dispose de moyens d'intervention et ne laisser, en aucun cas, une personne blessée seule.

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite pourra être sanctionné par l'élimination.

Article 14 : Respect de l'environnement

Toute personne ne respectant pas l'environnement et qui sera surpris en jetant des emballages, des papiers ou tout autre détritux avant, pendant ou après la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Article 15 : Respect des participants, des organisateurs et d'autrui

Toute personne ne respectant pas un ou des participants, les organisateurs ou autrui, que ce soit de manière publique ou privée se verra banni de l'événement et l'organisation se réserve le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes selon la gravité.

Article 16 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur.

Chaque participant doit obligatoirement avoir sa propre assurance qui vous couvre personnellement en cas de problème personnelle sur cet événement et/ou d'annulation en cas d'impossibilité de participer.

Nous insistons sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages.

Article 17 : Cas de force majeure et annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles encadrant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement, sans que personne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Dans l'éventualité où un nombre minimum d'inscrits ne serait pas atteint (20 participants) l'événement peut se trouver annulé. Dans ce cas, toutes les personnes inscrites seront intégralement remboursées.

Article 18 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'événement « Le défi de boulet » implique la prise de connaissance du présent règlement ainsi que son acceptation. L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, programme, sans préavis et à n'importe quel moment où annuler l'épreuve pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.